PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES
A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442
ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

FACTURE du : 22/04/2024 Page :1/1
L.C.R. Echéance le : 31/05/2024
Magasinier : CS/SB TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4503929	0165285			Zone Expedition : 03			5181731

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5181731 DU 22/04/2024 **							
AA-536-BM							
COMMENTAIRE R.A. : AA-536-BM							
NUMERO DE COMMANDE :							
I:BOUGIE ALLUMAGE PSA	FMOOE130T10 C09C02	4,00	4	9,74	48,00	5,06	20,26
-------- **SOUS-TOTAL PIECES -------- 20,26**							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							

Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	Total T.T.C.
PI : 20,26		(4) 20,000	24,31
MO : 0,00	20,26	20,26	
DIV : 0,00		4,05	

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4503929	0165285	5181731

Echéance le : 31/05/2024
22/04/2024 24,31

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes échues et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal au taux d'intérêt légal en vigueur à la période de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante Euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L621-122 du Code de Commerce. Les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort lesquels se trouve le siège de notre établissement.